

AVIS DE COURSE

YACHT CUP **Trophée La Baule Nautique** **du 21 mai au 25 mai 2026** **Yacht Club de La Baule** **Course au Large** **Baie de La Baule - Chaussée de Sein** **Grade 5A**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, **entre 21h et 7h**
- 1.4 - les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - les règles OSIRIS, les règles ICR 22, les REV (Règles d'Equipement des Voiliers)
- 1.7 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.8 - application de la règle expérimentale DR 21-01 pour le départ

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au PC course lors de la confirmation des inscriptions
Les IC seront aussi disponibles en version électronique à L'adresse : <http://yclb.net>
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <http://yclb.net>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Pour des raisons de sécurité, des communications téléphoniques entre l'organisation et les bateaux pourront être mises en place

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière inférieure à 60 NM de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.1.1 - tous les bateaux du système à handicap OSIRIS d'un coefficient minimum de 20
- 4.1.2 - tous les bateaux du système à handicap IRC d'un coefficient minimum de 0,95
- 4.1.3 - ne sont pas acceptés les bateaux d'une longueur inférieure à 8,50m , à l'exception des bateaux de la classe mini 6,50 prototypes ou série et les multicoques de 50 pieds.
- 4.1.4 - Composition des équipages :
- maximum, suivant le nombre de personnes autorisées sur l'acte de francisation.
 - minimum 2 personnes
- 4.1.5 - Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 25, une liste d'attente sera mise en place suivant l'ordre des inscriptions en ligne.
- 4.1.6 - L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'inviter un bateau jusque'à la veille du départ de la course.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 -a) Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 - Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site du YCLB : <http://yclb.net>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. (Bateau + skipper + un équipier). Le complément des droits d'inscription pour le reste de l'équipage pourra se faire à suivre.

Obligations des participants :

1 - La présence des skippers ou de leurs représentants est obligatoire aux briefings (général et météo), ainsi qu'aux réceptions officielles et à la remise des prix. En cas d'absence une pénalité pourra être appliquée à discrétion du jury.

2 Lors de la confirmation des inscriptions, l'organisation pourra remettre à chaque skipper une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course contre un chèque de caution de **500€ libellé à l'ordre du YCLB**. La drisse de pavillon devra être mise à poste dans le port de Pornichet dès que possible jusqu'à la zone de départ, et après le franchissement de la ligne d'arrivée jusqu'à l'arrivée au port.

5 DROITS A PAYER

Classe	Par personne engagée dont le skipper	pour le bateau jusqu'au 11 mai 2026 minuit	pour le bateau à partir du 12 mai 2026	Location balise
6.50	30 €	120 €	150€	60€
Bateaux de 8,5 à 11,99m	30 €	140 €	170 €	60 €
Bateaux sup à 11,99	30 €	200 €	240 €	60 €
Multicoques 50 pieds	30 €	300 €	350 €	60 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Jeudi 21 mai 2026 :

- confirmation des inscriptions de 10h à 17h
- contrôle sécurité à partir de 8h30
- 19h: cocktail de bienvenu, briefing et repas des équipages au local annexe du YCLB sur le port de Pornichet

Vendredi 22 mai 2026 :

- Briefing météo à 8h30
- signal d'avertissement à 9h30

Samedi 23 et dimanche 24 mai : journées de course

Fermeture de la ligne le lundi 25 mai à 9h30

Lundi 25 mai proclamation des résultats et cocktail de clôture au Y.C.L.B. 1quai Rageot de la Touche - 44500 La Baule

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat rating valide.
- 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du jeudi 21 mai 8h30
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 L'équipement suivant sera contrôlé ou mesuré :
- Pour tous les bateaux une VHF avec ASN émetteur-récepteur et un transpondeur AIS.
- Pour les équipages en double, un système automatique « d'homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire. Une balise type PLB ou AIS par équipier, portée en permanence, peut remplacer le système automatique « d'alarme d'homme à la mer » demandé ci-dessus.
- Pour les équipages en double, chaque équipier doit avoir une formation à la survie valide de moins de 5 ans.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 9.6 [DP] **Le routage est interdit.** Ce qui signifie que toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous est interdite.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent doivent respecter la RCV 50.1(b).

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course..

12 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant :

Pour les « grands » bateaux :

- Pour cette course, une zone d'exclusion, définie par des tracées entre points GPS, interdira aux concurrents de s'éloigner à plus de 60Nm de la côte.
- Départ en baie de La Baule.
- **Cardinale Ouest de la chaussée de Sein à contourner et à laisser à bâbord.**
- Arrivée en baie de La Baule.

Pour les « petits » bateaux (suivant le rating) le parcours sera :

- Départ baie de La Baule
- laisser Belle Ile à babord
- **Cardinale sud « Les Chats » à contourner et à laisser à babord**
- retour en laissant Belle Ile à bâbord
- Arrivée en baie de La Baule

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Le système de classement est le suivant : système de points à minima
- 14.2** 1 course valide la compétition
- 14.3** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 14.4** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon :
- Classe OSIRIS : le système temps sur temps.
- Classe IRC : le système temps sur temps.
- Classe Mini 6,50 et multicoques 50 pieds temps réel

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par **pavillon YCLB**
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port avant le départ et à leur retour après la course. Les bateaux pourront bénéficier de la gratuité du port de Pornichet du 20 mai au 26 mai 2026

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Trophée « Record François BALEY »

- Sera remis au premier du temps réel qui aura effectué le parcours « Baie de la Baule – Cardinale Ouest de la chaussée de sein ». (Le trophée remis en jeu tous les ans)

Autre parcours, des coupes ou prix seront remis :

- au premier du temps réel.
- au premier du classement OSIRIS.
- au premier du classement IRC.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter : YACHT CLUB DE LA BAULE,

1 quai Rageot de La Touche 44500 La Baule

e-mail : info@yclb.net

tél : 02 40 88 91 46

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

- Bateaux dans le port de Pornichet
- Confirmation des inscriptions, cocktail de bienvenue et repas des équipages : escale du YCLB port de Pornichet (La Baule Nautique)
- Proclamation des résultats et cocktail de clôture : Y.C.L.B. 1 quai Rageot de la Touche — La Baule

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

